

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 31/03/2023

Date de publication : 12/04/2023

L'an **deux mil vingt trois, le six avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Cécile PAULIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Dominique SOUMILLE.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-018**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE - APPROBATION DU PROJET**

RAPPORTEUR: Mme Stéphanie CIPOLLA

Le groupe scolaire de la commune, regroupant les écoles maternelle et primaire, est un établissement recevant du public de type R2 classé en 4^{ème} catégorie.

Un diagnostic thermique de l'école maternelle a été établi par un bureau d'étude spécialisé au mois de septembre 2022 et celui de l'école primaire est en cours.

L'objectif est l'amélioration thermique et technique des bâtiments afin de diminuer les consommations énergétiques et améliorer le confort d'été. Le but recherché est une diminution significative des consommations énergétiques.

Les diagnostics permettent d'évaluer les déperditions totales et les travaux à réaliser pour y remédier.

Ces travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire s'inscrivent dans les actions de transition écologique attendues des collectivités locales. Ils pourraient être éligibles à divers financements déployés en faveur de la transition écologique.

Ces travaux porteront sur l'isolation des murs et des combles, le remplacement des éclairages et de la centrale de traitement d'air.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 210 000€ HT

Il est rappelé que Monsieur le Maire dispose de délégations du Conseil Municipal pour solliciter toute subvention indispensable à l'équilibre de cette opération ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires.

Il est précisé que la commune ne pourra porter ce projet en intégralité que sous réserve de l'obtention des financements sollicités.


Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Bédoin
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte aux effets ci-dessus

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 12/4/2023
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 13/4/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La Secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.